

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177394002**

Octroyer un contrat de construction à Demix construction, une division de groupe CRH Canada Inc. pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - planage, resurfacement, trottoirs, marquage - LOT 2. Dépense totale de 8 263 185,51\$, taxes incluses (contrat: 7 948 185,51\$ et incidences: 315 000\$). Appel d'offres public 401320.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177394002

Octroyer un contrat de construction à Demix construction, une division de groupe CRH Canada Inc. pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - planage, ressurlage, trottoirs, marquage - LOT 2. Dépense totale de 8 263 185,51\$, taxes incluses (contrat: 7 948 185,51\$ et incidences: 315 000\$). Appel d'offres public 401320.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont bien compris la nature des travaux de sécurisation proposés. Ils ont néanmoins invité le Service à bonifier le sommaire décisionnel de ce dossier en illustrant à l'aide de croquis ou de photos les diverses situation types et les mesures proposées.

Ils ont jugé inappropriée la mention dans le sommaire décisionnel à l'effet que les données d'accident ne permettent pas de constater que les passages inférieurs sont des endroits particulièrement «accidentogènes».

La Commission souligne cependant que le Service a bien agi en négociant à la baisse le prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177394002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.